



---

## **Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif**

1. La vingt et unième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration s'est tenue à Genève du 21 au 23 janvier 2015 sous la présidence du Dr Ren Minghui (Chine).<sup>1</sup> Le Comité a décidé que M. Khaga Raj Adhikari (Népal), nouveau membre du Conseil exécutif et du Comité du programme, du budget et de l'administration, serait le Vice-Président, en remplacement du précédent Vice-Président du Népal. Le Comité a adopté son ordre du jour.<sup>2</sup>

### **Point 2 de l'ordre du jour      Questions soumises au Conseil exécutif pour examen et/ou sur lesquelles le Comité est invité à formuler des recommandations**

#### **2.1 Exécution et financement du budget programme 2014-2015 : mise à jour (document EB136/33 Rev.1)**

2. Le Secrétariat a présenté la mise à jour sur l'exécution et le financement du budget programme 2014-2015, soulignant le haut niveau de financement du budget programme, l'approche plus flexible pour le financement du budget programme et le renforcement de la gestion budgétaire, tout en relevant que des problèmes demeuraient au niveau de l'alignement des financements pour certains secteurs de programme dans le budget programme.

3. Le Comité a constaté avec satisfaction les améliorations apportées tant pour le niveau de financement que pour l'alignement. Il a demandé instamment au Secrétariat d'en faire plus pour parvenir à un alignement complet.

4. Le Comité a demandé des éclaircissements sur les plans pour le dialogue sur le financement du budget programme 2016-2017, du fait que ce dialogue a aidé à obtenir le niveau amélioré de financement du budget programme 2014-2015.

5. Le Comité a reconnu que l'examen à mi-parcours sera présenté à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2015 et a souligné la nécessité qu'il donne davantage d'informations, en particulier sur les progrès et les difficultés concernant la réalisation des résultats escomptés, ainsi que sur l'impact de la flambée de maladie à virus Ebola sur les activités des autres programmes techniques et le financement en général.

---

<sup>1</sup> La liste des participants figure dans le document EBPBAC21/DIV./1.

<sup>2</sup> Document EBPBAC21/1.

6. Les incidences des résolutions de l'Assemblée de la Santé sur le budget programme 2014-2015 ont également été notées. Un suivi et une analyse plus approfondis sont requis pour garantir un alignement correct.

7. En outre, le Comité a reconnu la vulnérabilité des programmes, notamment au vu de la difficulté pour prévoir les conditions économiques qui prévaudront lors du prochain exercice biennal.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat figurant dans le document EB136/33 Rev.1.**

## **2.2 Projet de budget programme 2016-2017 (documents EB136/34 et EB136/INF./3)**

8. Le Comité a pris note de l'approche institutionnelle, du processus robuste et des efforts faits par le Secrétariat dans l'établissement de l'avant-projet de budget programme 2016-2017 pour engager les trois niveaux de l'Organisation par les réseaux de catégories et de domaines programmatiques.

9. Le Comité a conseillé qu'à l'avenir, l'avant-projet de budget programme soit communiqué à une date plus précoce afin de permettre aux États Membres de l'étudier plus en détail.

10. Le Comité a également demandé qu'au moment de finaliser le projet de budget programme 2016-2017 pour le soumettre à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, le Secrétariat tienne compte des enseignements tirés de la flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, des exigences budgétaires liées aux résolutions proposées pour adoption par l'Assemblée de la Santé et des objectifs du développement proposés pour l'après-2015. De plus, on devrait retrouver dans le projet de budget programme une mesure plus exacte des résultats grâce à des produits budgétisés, des indicateurs améliorés et des moyens de vérification. Le Comité a souligné l'importance d'avoir un budget programme qui soit fondé sur les priorités programmatiques, avec une attention particulière accordée à l'appui technique aux pays, et dont le financement et l'exécution soient réalistes.

11. Le Comité a exprimé la nécessité de la flexibilité et d'une gestion transparente pour les budgets du Programme spécial UNICEF/PNUD/OMS/Banque mondiale de recherche et de formation concernant les maladies tropicales et du Programme spécial PNUD/UNFPA/UNICEF/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine, qui ont leur propres mécanismes de gouvernance, ainsi que pour le budget pour l'élément Interventions en cas d'épidémies ou de crises, qui continuera de dépendre des événements.

12. Le Comité a pris note des trois scénarios budgétaires pour l'exercice 2016-2017 présentés par le Secrétariat. Les États Membres n'ont pas exprimé de réticence expresse à l'étude de scénarios comportant des augmentations du projet de budget programme 2016-2017, mais ont souligné le besoin de disposer de davantage de temps pour faire de larges consultations et chercher l'approche appropriée.

13. Le Secrétariat a indiqué qu'en finalisant le document pour le soumettre à l'Assemblée mondiale de la Santé, il mettrait sur pied une plateforme en ligne à l'intention des États Membres pour échanger des observations sur l'avant-projet de budget programme 2016-2017. Le document sera présenté fin avril 2015 au plus tard pour laisser aux États Membres suffisamment de temps pour l'examiner.

14. Le Comité a fait des propositions pour que les discussions sur ce point soit traitées à la prochaine session du Conseil exécutif.

### 2.3 Allocation stratégique des volants budgétaires (document EB136/35)

15. Le Comité a étudié le rapport du groupe de travail des États Membres sur l'allocation stratégique des volants budgétaires et a exprimé sa gratitude au Président et aux membres du groupe pour la qualité du travail, conforme au mandat donné par le Conseil exécutif.<sup>1</sup> Il a été noté que les recommandations faites par le groupe de travail sur chacun des segments opérationnels de l'allocation stratégique des volants budgétaires avaient été obtenue par consensus. Il a été reconnu que le groupe de travail avait rempli son mandat en présentant au Conseil des recommandations établies grâce à une méthodologie solide. Le Comité a également remercié le Secrétariat pour son appui au groupe de travail.

16. Le Comité a discuté de la méthodologie proposée pour l'allocation stratégique des volants budgétaires. Il a convenu que les principes à la base de la méthodologie étaient rationnels et reconnu le besoin de flexibilité et d'une méthode transparente et claire pour déterminer l'allocation des volants budgétaires.

17. Le Comité est également parvenu à un consensus sur les recommandations du groupe de travail concernant les segments opérationnels 2 (Production de biens mondiaux et régionaux), 3 (Gestion et administration) et 4 (Intervention dans les situations d'urgence). Il a néanmoins demandé des éclaircissements pour savoir comment ces propositions seront financés.

18. Bien qu'il ait été reconnu que le travail technique à la base de la méthodologie pour le segment 1 (Coopération technique au niveau des pays) était solide, certains États Membres se sont demandé si les indicateurs utilisés étaient ceux qui convenaient le mieux et si les données associées aux indicateurs étaient dans certains cas dépassées et ne reflétaient donc pas les réalités et les crises dans certaines régions. Certains États Membres ont proposé des travaux complémentaires pour affiner les indicateurs, tandis que d'autres ont exprimé l'opinion que le travail technique déjà entrepris suffisait à fournir une base pour prendre une décision en toute connaissance de cause sur l'allocation des volants budgétaires.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'accepter les recommandations du groupe de travail pour les segments opérationnels 2, 3 et 4 et demande au Secrétariat de soumettre un plan d'exécution pour ces segments au Conseil exécutif par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa réunion en mai 2015.**

**Le Comité a accepté de recommander au Conseil exécutif d'approfondir à sa cent trente-sixième session la discussion sur le segment 1 et a recommandé d'organiser à ce sujet une séance d'information à l'intention des États Membres au cours de cette session.**

### 2.5 Réforme de l'OMS

- **Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques** (documents EB136/5 et EB136/INF./2)

19. Le Comité a salué le rapport du Secrétariat sur le projet de cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, qui figure dans le document EB136/5, et les informations concernant les débats

---

<sup>1</sup> Voir décision EB134(4).

des comités régionaux que renferme le document EB136/INF./2, et reconnu que la collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques est un volet important de la réforme de la gouvernance.

20. Il a pris note des progrès accomplis depuis la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé et des discussions qui se sont tenues lors des comités régionaux, en tenant compte des observations, des amendements et des contributions des États Membres.

21. Certains États Membres ont souhaité que le Comité recommande à l'Assemblée de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, d'approuver le projet de cadre dans sa forme actuelle ; d'autres ont cependant indiqué qu'ils avaient des amendements et observations supplémentaires sur le projet actuel et de nouvelles contributions à y apporter.

22. Plusieurs États Membres ont estimé que les conflits d'intérêts et leur gestion, ainsi que la transparence, étaient les aspects les plus importants du cadre de collaboration. Les progrès accomplis concernant le cadre de collaboration ont été relevés ; néanmoins, il faudrait poursuivre les travaux en vue d'élaborer une politique claire sur les conflits d'intérêts. Le Secrétariat a indiqué qu'il accueillait favorablement les propositions concrètes et les suggestions sur la manière d'éviter et de gérer les conflits d'intérêts.

23. La politique tendant à refuser le détachement de représentants d'acteurs non étatiques a reçu le soutien de certains États Membres, et été contestée par d'autres.

24. Des éclaircissements et des discussions, entre autres, ont été demandés sur les critères utilisés pour classer certaines organisations non gouvernementales comme associations professionnelles internationales, sur l'emploi des fonds fournis par les acteurs non étatiques pour financer le traitement de membres du personnel de l'OMS ou des postes, ainsi que sur la nature des réunions auxquelles les acteurs non étatiques participeront.

25. Le Comité a salué les améliorations apportées par le Secrétariat concernant la lisibilité du cadre de collaboration. Il a été néanmoins suggéré d'apporter de nouvelles révisions et améliorations au cadre afin d'en faciliter davantage la lisibilité.

26. Plusieurs délégations ont proposé d'entreprendre un processus pour examiner, amender et améliorer le projet de cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques avec, entre autres, des dispositions sur les conflits d'intérêt, l'objectif étant de parvenir à un accord sur le cadre à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat figurant dans le document EB136/5 et de poursuivre les discussions sur ce point.**

- **Réforme de l'OMS : vue d'ensemble de la mise en œuvre de la réforme**  
(document EB136/7)

27. Le Comité a salué le rapport du Secrétariat et l'importance qu'il accorde à l'impact de la flambée de maladie à virus Ebola sur le programme de réforme de l'OMS. Il a prié le Secrétariat de présenter à la prochaine réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, en mai 2015, des informations concernant l'impact de la riposte à Ebola sur le budget programme 2014-2015 du point de vue des finances, du personnel et des résultats.

28. Les progrès accomplis dans les différents axes de réforme ont été notés. Néanmoins, il faudrait envisager de manière plus réaliste les progrès signalés en matière de réformes de gouvernance.

Plusieurs États Membres ont proposé la création d'un groupe de travail des États Membres à composition non limitée pour avancer plus rapidement et renforcer la cohérence dans les réformes de la gouvernance.

29. Le Comité a noté qu'il fallait définir plus clairement les produits et les indicateurs. Le président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a souligné que, pour mettre en œuvre les réformes de la catégorie 6 (Services institutionnels et fonctions d'appui), il fallait d'abord disposer de capacités et d'un financement suffisants.

30. Les États Membres ont recensé les domaines appelant des efforts supplémentaires, notamment la performance de l'OMS dans les pays, l'alignement des trois niveaux de l'Organisation, la communication interne et stratégique et le renforcement d'une culture de l'évaluation.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport figurant dans le document EB136/7.**

## **2.9 Ressources humaines : informations actualisées (document EB136/45)**

31. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur la réforme des ressources humaines et salué les progrès dans ce domaine.

32. Le Comité s'est félicité du travail accompli sur le projet de plan de mobilité mondiale et a demandé qu'il s'applique dans toute l'Organisation.

33. Suite à l'explication concernant la relation entre l'OMS et l'OPS, certains se sont inquiétés du caractère inapplicable des dispositions de la politique de mobilité mondiale pour l'OPS. Le statut juridique de l'OPS a été expliqué par le Secrétariat et il a été indiqué qu'un document d'information sera préparé pour le Conseil exécutif à sa cent trente-sixième session, décrivant le statut juridique, les répercussions financières et les dispositifs de collaboration. Entre-temps, l'OMS et l'OPS/AMRO se sont dites prêtes à étudier comment elles allaient coopérer pour mettre en œuvre la politique de mobilité mondiale.

34. Le Comité a salué le nouveau cadre de gestion des services du personnel, en particulier les deux politiques sur, d'une part, la reconnaissance et la récompense de l'excellence et, d'autre part, la prise en charge de l'insuffisance professionnelle. Estimant comme le Secrétariat que la performance devrait être associée aux résultats car cela améliorera la responsabilisation, le Comité a souligné la nécessité d'un développement professionnel continu pour améliorer les services du personnel. De plus, il a insisté sur le besoin de doter suffisamment en personnel le département des ressources humaines chargé de la nouvelle politique de mobilité.

35. Le Comité a demandé de renforcer les efforts visant à améliorer la représentation géographique, la diversité et la parité entre les sexes, en particulier pour les pays sous-représentés. Il a de plus demandé à ce que, dans les prochains rapports, le Secrétariat fournisse des données ventilées en fonction du sexe. Un État Membre a proposé que lorsqu'une nomination est annoncée, le sexe de l'intéressé soit également divulgué.

36. Le Comité a demandé que des données lui soient communiquées sur le recours aux modalités contractuelles ne conférant pas le statut de membre du personnel, et que l'on ventile de manière plus détaillée les dépenses de personnel et les dépenses afférentes à ceux qui n'ont pas ce statut. Il a également été demandé au Secrétariat de fournir dans ses prochains rapports des informations sur les coûts d'indemnisation en rapport avec l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite.

37. Le Secrétariat a confirmé qu'il s'engage à mettre en œuvre la stratégie des ressources humaines dans son intégralité. Il a informé le Comité qu'il examinera les leçons tirées de la crise de la maladie à virus Ebola et améliorera ses pratiques de ressources humaines en vue d'assurer un déploiement rapide dans les situations d'urgence. Le Comité a souligné que des ressources supplémentaires seront nécessaires au vu du renforcement du rôle des administrateurs des ressources humaines à tous les niveaux de l'Organisation.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport figurant dans le document EB136/45.**

#### **2.11 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel (documents EB136/47 et EB136/47 Add.1)**

38. Le Comité a examiné les propositions d'amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel et les projets de résolution connexes.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter les cinq projets de résolution figurant dans le document EB136/47.**

#### **2.4 Projet de stratégie financière pour l'OMS (document EB136/36)**

39. Le Secrétariat a présenté le projet de stratégie financière pour l'OMS et expliqué que le document donnait un cadre, première étape dans l'élaboration d'une stratégie plus globale.

40. Le Comité a salué le document et demandé que des informations plus détaillées, y compris le plan d'exécution, figurent dans la version qui sera présentée à la réunion du Comité en mai 2015. En particulier, la version révisée devrait comprendre une déclaration d'ensemble présentant la vision stratégique de l'Organisation, réaffirmer la gestion axée sur les résultats en tant que principe fondamental et recenser des indicateurs appropriés, avec notamment une définition plus claire des cibles d'efficience.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat figurant dans le document EB136/46.**

#### **2.6 Barème des contributions 2016-2017 (document EB136/37)**

41. Le Comité a examiné le rapport du Directeur général contenant le barème des contributions proposé pour l'exercice 2016-2017. Le barème proposé reflète l'application du dernier barème des quotes-parts disponible de l'Organisation des Nations Unies adopté en décembre 2012 pour la période 2013-2015. Le barème des contributions proposé pour 2016-2017 ne comporte aucune modification par rapport au barème actuellement en vigueur à l'OMS.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de résolution contenu dans le document EB136/37.**

#### **2.7 Évaluation (document EB136/38)**

42. Le Secrétariat a présenté le rapport sur l'évaluation et notamment les points saillants du cadre récemment mis au point pour renforcer l'évaluation et l'apprentissage institutionnel. Il a mis l'accent sur les domaines d'intervention essentiels du cadre et les mesures proposées pour l'avenir.

43. Le Comité s'est félicité de la poursuite des efforts visant à institutionnaliser une culture de l'évaluation. Il a encouragé le Secrétariat à aller de l'avant concernant la mise en œuvre du cadre proposé et à faire part des progrès accomplis dans son rapport annuel sur l'évaluation qui devra être soumis au Conseil exécutif à sa cent trente-septième session. Le Comité a demandé que le rapport annuel contienne une actualisation des évaluations en cours dans le cadre du plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour 2014-2015.

44. Le Comité a demandé en outre que la coordination du travail d'évaluation dans l'ensemble de l'Organisation soit améliorée et qu'une attention particulière soit vouée aux évaluations au niveau des pays afin, à la fois, d'en assurer la qualité et de soutenir une gestion efficace axée sur les résultats. Le Comité a encouragé le Secrétariat à veiller à ce que les futurs rapports soumis aux organes directeurs sur les constatations des évaluations soient établis par le secteur responsable de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel ainsi que par les autres unités procédant à des évaluations dans leur domaine respectif, ce qui permettrait de promouvoir la culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'Organisation.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat contenu dans le document EB136/38.**

## **2.8 Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève** (document EB136/39)

45. Le Comité a encouragé le Secrétariat à continuer de communiquer des informations sur le projet de rénovation de manière transparente. Les membres du Comité ont souligné l'importance d'une surveillance de l'élaboration et de l'application du projet exercée par les États Membres.

46. Le Comité a demandé que davantage de précisions soient apportées concernant le descriptif et les spécifications techniques du nouveau bâtiment, la justification de la dimension du bâtiment et les dispositions relatives à la sécurité du site. Il a indiqué que le Secrétariat devait présenter le coût de l'ensemble du projet ainsi que les mécanismes de financement à utiliser, y compris les mécanismes liés au remboursement du prêt des autorités suisses, et le coût du nouveau bâtiment tout au long de son existence. Le Comité a prié le Secrétariat de fournir un calendrier détaillé du projet ainsi qu'un projet de structure de gouvernance associant les États Membres.

47. Les États Membres ont demandé des éclaircissements sur les effets potentiels du projet de rénovation sur le niveau des contributions fixées, en soulignant qu'ils ne souhaitaient pas que celles-ci soient augmentées.

48. Le Comité a encouragé le Secrétariat à chercher à tirer les leçons de projets du même type entrepris dans le cadre du système des Nations Unies et à en faire part. Les expériences et les leçons tirées de la gestion des situations et besoins imprévus revêtent une importance particulière. Il faut également envisager de renforcer l'utilisation commune d'installations et de services dans le cadre du système des Nations Unies à Genève.

49. Le Secrétariat a indiqué que le projet de rénovation serait financé par le fonds immobilier. Le mécanisme de financement approuvé pour ce fonds sera toutefois reflété dans le projet de budget programme pour l'exercice 2016-2017.

50. Le Secrétariat a confirmé l'importance que revêt une structure de gouvernance forte associant les États Membres, et a indiqué qu'une structure proposée sera incluse dans le rapport actualisé soumis

à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Comité à sa vingt-deuxième réunion, en mai 2015. L'actualisation comportera aussi des informations techniques et financières plus détaillées sur le projet. Une séance d'information à l'intention des États Membres sur le projet sera organisée lors de la prochaine réunion du Comité.

51. Le Secrétariat a expliqué qu'un rapport technique et financier complet et global, avec un plan et un calendrier détaillés du projet tenant compte des observations des États Membres sera soumis à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé en 2016. Ce rapport complet se fondera sur une évaluation et une appréciation complète des coûts du nouveau bâtiment envisagé, ainsi que sur les résultats d'une étude complète sur la rénovation du bâtiment principal. Ces études seront menées après avoir sélectionné le meilleur modèle. Le rapport complet sera présenté au Conseil exécutif en janvier 2016.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Directeur général contenu dans le document EB136/39.**

## **2.10 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale (document EB136/46)**

52. Le Comité a examiné le rapport du Secrétariat contenu dans le document EB136/46.

53. Il a souligné l'importance de la représentation géographique et de la parité hommes-femmes qui constituent deux éléments clés de la diversité, ainsi que la nécessité pour l'OMS d'apporter des améliorations dans ces deux domaines.

54. Le Secrétariat a confirmé son engagement en faveur d'une amélioration de la parité hommes-femmes et de la répartition géographique qui restent d'importantes priorités pour l'Organisation dans le contexte de sa stratégie des ressources humaines et seront suivies par les indicateurs pertinents du budget programme 2016-2017.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport contenu dans le document EB136/46.**

## **Point 3 de l'ordre du jour      Questions soumises au Comité pour information ou suite à donner**

### **3.1 Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (document EPBAC21/2)**

55. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a présenté le rapport d'étape du Comité consultatif couvrant ses deux dernières réunions de juillet et octobre 2014. Il a appelé l'attention sur les recommandations antérieures du Comité consultatif concernant la vérification intérieure et extérieure des comptes, le registre des risques, le cadre de contrôle interne, la réforme de l'OMS et les problèmes actuellement posés concernant l'utilisation des ressources à la suite de la flambée épidémique de maladie à virus Ebola.

56. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance avait noté que le registre des risques, les activités de vérification et le cadre de contrôle interne devaient être entièrement alignés et il avait encouragé une coordination étroite entre ces domaines. En ce qui concerne le cadre de contrôle interne, des unités chargées de la conformité devraient être établies de manière harmonieuse et



---

comparable dans toutes les Régions et être gérées de façon cohérente et unifiée selon le cadre central. Le Comité consultatif a souligné la nécessité d'un financement adéquat de la Catégorie 6 du budget programme (Services institutionnels et fonctions d'appui) dans le contexte de la responsabilisation et du contrôle interne.

57. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a également mis l'accent sur les problèmes qui se posaient dans le domaine de la réforme de la gouvernance et il a instamment invité les organes directeurs à évaluer leurs processus et procédures de gouvernance afin d'accroître l'efficacité de leurs travaux. Il a instamment prié l'Organisation d'entreprendre, à un moment approprié, une évaluation distincte de la riposte à la crise due à la maladie à virus Ebola et d'en tirer les enseignements voulus. La solidité des mécanismes de contrôle et de responsabilisation de l'Organisation et leur capacité de fonctionner de manière efficace sous pression devaient également être évaluées.

58. Le Comité du programme, du budget et de l'administration a reconnu l'excellente qualité de l'appui et de l'orientation fournis par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et s'est félicité de l'accent mis sur le registre des risques et la politique de l'Organisation relative à la protection des dénonciateurs d'abus.

59. Il partageait les préoccupations du Comité consultatif concernant les faiblesses récurrentes en matière de contrôle, souvent dans les domaines déjà signalés dans les rapports du Bureau des services de contrôle interne sur les bureaux de l'OMS dans les pays et concernant la faible fréquence des vérifications par le Bureau dans les pays à risque moyen ou élevé. Le Secrétariat a informé le Comité de la méthodologie d'évaluation des risques utilisée pour définir les priorités de vérification qui avait été communiquée au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Les priorités ont été intégrées dans un plan de vérification annuel soulignant les domaines de faiblesses importants.

60. Le Comité du programme, du budget et de l'administration a estimé que les unités chargées de la conformité à tous les niveaux de l'Organisation devaient travailler de manière cohérente, régulière et harmonieuse selon un cadre central. Il a prié le Secrétariat de soumettre un rapport de situation sur l'harmonisation de ces unités et fonctions à l'Assemblée mondiale de la Santé à sa Soixante-Huitième session.

**Le Comité a pris note du rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance contenu dans le document EBPBAC21/2.**

### **3.2 Rapport sur les technologies de l'information (document EBPBAC21/3)**

61. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat. Il a demandé un calcul plus détaillé des coûts des différents volets de la stratégie de l'Organisation en matière de technologies de l'information et de télécommunications.

62. Le Comité a noté que le Secrétariat s'engageait à améliorer les technologies de l'information afin que celles-ci restent un outil stratégique pour l'Organisation et qu'il s'efforcera de donner l'accès aux données pertinentes.

**Le Comité a pris note du rapport sur les technologies de l'information figurant dans le document EBPBAC21/3.**

### **3.3 Cadre de contrôle interne : le point sur la mise en œuvre, y compris des propositions sur la coopération financière directe (document EBPBAC21/4)**

63. Le Comité a noté avec satisfaction les informations fournies sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre de contrôle interne et les projets tendant à son application à tous les niveaux de l'Organisation. Il a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre le cadre complètement et de façon cohérente et a exprimé le souhait de recevoir de plus amples informations, notamment sur la nouvelle stratégie d'achat qui intégrera les principes d'achat écologique du système des Nations Unies.

64. Le Comité a également salué l'instauration d'un « pacte de responsabilisation » pour renforcer la délégation d'autorité du Directeur général aux Sous-Directeurs généraux. Il a demandé si cette délégation d'autorité du Directeur général pourrait être étendue aux Directeurs régionaux.

65. Il a vivement apprécié le fait que les rapports relatifs à la coopération financière directe soient soumis de manière plus ponctuelle car, en effet, les bureaux de l'OMS suspendent les paiements en l'absence de rapport.

66. Le Comité a soutenu les propositions tendant à améliorer les activités d'assurance, y compris les dispositions concernant le financement.

**Le Comité a pris note du rapport du Secrétariat figurant dans le document EBPBAC21/4.**

### **3.4 Rapport du Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique (document EBPBAC21/5)**

67. Le Comité a examiné le premier rapport du Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique, qui contient une analyse préliminaire de la première utilisation du registre des risques.

68. En ce qui concerne la conformité, le Comité s'est félicité des examens administratifs et programmatiques effectués et a demandé de prévoir la généralisation de ces examens. Le Comité a pris note des activités du Secrétariat tendant à favoriser la création d'un réseau d'unités chargées de la conformité dans toutes les Régions de l'OMS, et les a soutenues.

69. En ce qui concerne la gestion des risques, le Comité a reconnu que la tenue de registres des risques était une tâche en constante évolution et que la préservation de leur efficacité était complexe ; il a prié le Secrétariat de procéder aux analyses voulues, de définir l'échelon hiérarchique approprié et de veiller à l'atténuation des risques. Il a également demandé que les informations relatives au registre des risques institutionnels soient communiquées aux organes directeurs afin que les États Membres contribuent au processus de gestion des risques.

70. Le Comité a noté que le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique avait pour rôle de faciliter la gestion des risques, en particulier des risques transversaux qui appellent des stratégies d'atténuation cohérentes mises au point par les différentes parties concernées par le processus de réforme.

71. Le Comité a également relevé et salué les initiatives en cours concernant les fonctions de supervision, dans le cadre de la réforme de l'OMS, couvrant la vérification intérieure des comptes, la vérification extérieure des comptes, le cadre de contrôle interne, le rapport conformité/risque et l'évaluation. Le Comité a répété que ces initiatives devaient être menées à bien de manière cohérente et coordonnée et qu'il fallait assurer la coordination à la fois sur le plan interne et avec des entités externes au niveau des pays, le cas échéant.

72. En ce qui concerne l'éthique, le Comité a accueilli avec satisfaction les informations données par le Secrétariat sur la politique relative à protection des dénonciateurs d'abus et a demandé que le rôle du Bureau dans la formation à l'éthique au sein de l'Organisation soit renforcé. Le Comité a pris note de la nouvelle politique sur les déclarations d'intérêts des experts et a demandé que la portée de ces déclarations effectuées par des membres du personnel soit étendue au-delà des exigences actuelles.

**Le Comité a pris note du rapport du Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique figurant dans le document EBPBAC21/5.**

### **3.5 Rapports du Corps commun d'inspection (document EBPBAC21/6)**

73. Le représentant du Corps commun d'inspection (CCI) s'est dit satisfait de la relation de travail entre l'OMS et le CCI et de la très bonne acceptation et mise en œuvre des recommandations du CCI par l'Organisation.

74. En ce qui concerne l'étude par le CCI du recours à du personnel non fonctionnaire sur le terrain, le Comité a prié le Secrétariat de réexaminer les règles régissant le recours à du personnel non fonctionnaire dans le cadre du prochain examen des contrats de l'OMS ne conférant pas le statut de membre du personnel.

**Le Comité a pris note du rapport du Secrétariat figurant dans le document EBPBAC21/6.**

### **Point 4 de l'ordre du jour Adoption du rapport et clôture de la réunion**

75. Le Comité a adopté son rapport.

= = =